

A l'initiative du Groupe PS-PW et sur ma proposition, la Commission de l'Énergie s'est penchée ce jeudi matin 20 février sur la lutte contre la précarité énergétique et a organisé les auditions très intéressantes et qui vont nourrir notre travail parlementaire de :

- Madame Wernerus, conseillère à la Cellule sociale énergie de la Fédération des CPAS ;
- Messieurs Van den Bosch et Deblocq, Directeur général et conseiller en production d'électricité à la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières (FEBEG) ;
- Madame Ciuti, coordinatrice du Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Énergie (RWADE);
- Mesdames Mahy et Leclercq, Secrétaire générale et animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP).

La lutte contre précarité énergétique est essentielle au Groupe PS du Parlement de Wallonie. L'objectif principal est avant tout d'apporter des réponses à la lutte contre la pauvreté avec pour ambition de l'enrayer ! Il est dès lors indispensable de réaliser une analyse des dispositifs existants et de réfléchir à améliorer ou créer les mécanismes pour enrayer la pauvreté.

Le PS au Parlement de Wallonie n'est pas resté inactif. Nous avons soumis au Parlement de Wallonie plusieurs propositions dont :

- Imposer la décision d'un juge de paix avant toute coupure d'électricité ou de gaz ;
- Imposer la décision d'un juge de paix avant toute coupure d'eau ;
- La mise en place d'un contrat à prix fixe de trois ans pour le gaz et l'électricité, qui offre aux consommateurs une garantie d'accès durable à l'énergie et une stabilité plus importante quant au tarif appliqué.

Ces propositions inspirées notamment de la région bruxelloise n'ont pour l'instant pu aboutir.

Face aux enjeux climatiques, nous devons avancer vers une transition écologique mais aussi et surtout sociale !

Actuellement, force est de constater que la précarité énergétique ne cesse de toucher de plus en plus de citoyens. La libéralisation du marché de l'électricité en tant que telle constitue ainsi un échec, les prix n'ayant cessé d'augmenter.

Ces hausses des prix énergétiques touchent principalement les citoyens les plus démunis. Parmi ces citoyens, les personnes isolées et les familles monoparentales courent davantage de risques d'être confrontées à la précarité énergétique.

Face à la flambée des prix de l'énergie qui frappe depuis quelques années, il est essentiel que toutes les mesures soient prises afin d'assurer l'accès à l'énergie à tous les ménages. Comme l'a rappelé la Fondation Roi Baudouin en 2018, dans son baromètre sur la précarité énergétique, plus d'une personne sur cinq est frappée par la précarité énergétique.

Dès lors, il importe d'agir sur le soutien financier aux familles les plus fragiles, de renforcer l'accompagnement social et d'encourager les travaux économiseurs d'énergie.

Pour y parvenir, il est notamment nécessaire de renforcer le rôle et les actions des CPAS wallons qui effectuent déjà un important travail auprès des familles les plus fragiles grâce aux actions menées par les tuteurs énergie dans le cadre des Plans d'Action Préventive en matière d'Énergie (PAPE) et grâce aux primes qu'ils octroient grâce aux moyens financiers de l'opération « ménages à bas revenus » (MEBAR).

L'objectif d'une amélioration des actions menées dans le cadre de ces programmes est double puisqu'il doit permettre non seulement une meilleure efficacité énergétique mais aussi une réduction de la facture des ménages concernés. Cela contribue donc à une transition sociale écologique.

A terme, en complément des propositions ci-dessus, le PS-PW souhaiterait notamment :

- Fixer à 2 000 euros le montant de la prime octroyée aux ménages dans le cadre de l'opération « ménages à bas revenus » (MEBAR) ;
- Élargir le plafond des revenus pris en considération pour bénéficier de l'opération « ménages à bas revenus » (MEBAR), il s'agit de ce mécanisme soit accessible aux ménages disposant de revenus maximum équivalents au revenu d'intégration + 30% ;
- Augmenter le montant du budget des plans d'action préventive en matière d'énergie (PAPE) à hauteur de 400 euros.